

Annexe 6 : Elian Cuvillier, « Bible et ministères. Ministères et organisation des communautés dans les épîtres de Paul. » in *Ministères. Ministre dans l'Église réformée de France*, Société centrale d'évangélisation, 2000, pp. 45-52.

« Répéter » ou « interpréter » ?

Interroger les textes du Nouveau Testament sur la question des ministères dans l'Église est une démarche qui ne va pas de soi. Trois raisons expliquent qu'il est risqué de vouloir « déduire » du texte biblique une « doctrine » des ministères pour aujourd'hui :

(a) Avec les textes du Nouveau Testament, tous écrits entre environ 50 et 100 de notre ère, nous sommes encore dans les premiers temps de ce qui ne s'appelle pas encore le « christianisme ». Il va de soi que la notion de l'Église comme « institution » organisée qui serait l'émanation de « paroisses » locales réunies en une même « dénomination » est tout simplement inimaginable.

(b) Les témoignages que l'on peut invoquer pour tenter d'élaborer une doctrine des ministères sont divers et parfois contradictoires. Je prendrai un seul exemple, aussi connu que significatif. Il s'agit de la place accordée à l'apôtre Pierre. Si l'ensemble du Nouveau Testament s'accorde pour lui reconnaître une place « à part » parmi les Douze, le moins que l'on puisse dire est que le « ministère » qui lui est conféré varie grandement d'un évangile à l'autre. Ainsi, chez Matthieu, Pierre est-il le « rocher » sur lequel se construit l'Église (Mt 16,13-20). Il est clairement *primus inter pares*¹. À l'inverse, chez Jean, c'est la figure du « disciple bien-aimé » qui occupe le premier rang. Dans ce cas, c'est Pierre qui doit même passer par lui pour pouvoir bénéficier des informations de Jésus (cf. Jn 13,23-25)².

(c) Enfin, et ce n'est pas le moindre élément à prendre en compte, entre l'univers qui est celui des premières communautés chrétiennes et le nôtre, il existe un fossé culturel dont il faut prendre en compte. Là encore, un exemple bien connu : la question de la place des femmes dans l'Église. Même s'il convient de ne pas caricaturer le propos des textes, il est difficile de nier que certains textes bibliques (cf. en particulier 1 Tm 2,8-15 ; 1 Co 14,33b-34) ne vont pas dans le sens du ministère pastoral féminin !

Pourquoi donc, s'il en est ainsi, interroger les textes du Nouveau Testament ? Tout simplement parce que la Réforme nous invite à constamment soumettre nos pratiques à la critique des Écritures. Il ne s'agit pas de « conformer » nos pratiques à la lettre de l'Écriture en tentant de « répéter » ce qui se faisait alors (on vient de voir que ce n'est ni possible ni souhaitable). Il ne s'agit pas non plus de demander aux Écritures de « confirmer » le bien-fondé de nos pratiques. Il s'agit « d'interpréter » les Écritures. C'est-à-dire interroger les textes bibliques pour tenter de comprendre comment les premiers chrétiens ont vécu leur foi au Christ comme Seigneur en habitant le monde qui était le leur, avec sa culture, ses hiérarchies et ses pratiques. Et comment, dans le même temps, cette foi a opéré une critique, parfois radicale, de ce monde et de ses habitudes. Et cette démarche de lecture critique des Écritures, il nous faut ensuite la faire de notre situation. Appliqué à la question qui nous occupe : qu'en est-il des ministères dans le Nouveau Testament ? En quoi ceux-ci reprennent des pratiques ou des organisations déjà existantes et à quel souci cela répond-il ? Et en quoi le système de conviction des premiers chrétiens leur a-t-il permis de se déplacer par rapport à ces réalités déjà existantes ? Et nous aujourd'hui : en quoi notre organisation des ministères relève-t-elle d'une culture donnée ? En quoi et comment notre foi au Christ tel qu'il se donne à connaître dans les Écritures, nous permet-elle de toujours « réformer » notre doctrine des ministères ?

¹ Cela ne signifie évidemment pas qu'une quelconque succession apostolique soit instituée. Bien au contraire, comme nous le verrons plus loin, le ministère apostolique est sans « succession ». Sur le passage difficile de Mt 16,13-20, cf. Max-Alain CHEVALLIER, « Tu es Pierre, tu es le nouvel Abraham », *Études Théologiques et Religieuses*, 57/3 (1982), p. 375-387 et Oscar CULLMANN, *Saint Pierre, disciple, apôtre, martyr*, Neuchâtel/Paris, 1952.

² Sur la figure du Disciple bien-aimé, cf. Jean ZUMSTEIN, « Le disciple bien-aimé », (Cahier biblique 26), *Foi et Vie* 86 (1987), p. 47-58. Sur la fondation de l'Église dans le quatrième évangile, cf. Max-Alain CHEVALLIER, « La fondation de « l'Église » dans le IV^e Évangile », *Études Théologiques et Religieuses* 58/3 (1983), p. 343-353.

Il va de soi que, compte tenu du cadre limité qui est le nôtre, nous ne ferons que la première partie de la démarche. Et encore de façon très parcellaire. Nous avons en effet choisi de limiter notre enquête aux épîtres pauliniennes. Deux avantages à ce choix. Avec Paul, nous sommes confrontés à la vie concrète de communautés et à la nécessité devant laquelle s'est trouvé l'apôtre de réfléchir à une organisation capable de garantir la pérennité de ce qui avait été commencé. Secondement, en étudiant les épîtres de Paul nous pouvons constater l'évolution, dans le temps, de la réflexion de l'apôtre et de l'organisation mise en place par lui-même puis par ses successeurs.

Paul fondateur et organisateur de communautés chrétiennes

> Paul le fondateur de communautés

Ce qui caractérise la vocation de Paul, c'est la conviction profonde d'avoir été appelé pour annoncer Jésus-Christ à toutes les nations (Ga 1,15-16). Avant d'être un organisateur, Paul est un prédicateur. L'essentiel pour lui est l'annonce de l'Évangile. C'est de cette nécessité vitale (cf. 1 Co 9,16 : « Malheur à moi si je n'annonce pas l'Évangile ») et du succès qu'elle rencontre que naît le souci d'organiser les communautés fondées. Il s'agit de pérenniser ce qui est établi, dans le but de promouvoir toujours mieux l'annonce de l'Évangile. La mise en place d'un certain nombre de ministères sont liées à une mission. Elles ne sont pas une fin en soi.

Pour comprendre l'idée que Paul se fait d'une communauté chrétienne, prenons l'exemple de la première épître aux Thessaloniens. Paul a fondé la communauté de Thessalonique (Ac 17,2) vraisemblablement dans les années 49-50. Comme ce fut sans doute le cas dans toutes les communautés fondées par Paul, celle-ci doit être, à l'origine, composée de juifs d'origine, de prosélytes (païens s'étant fait circoncire pour adhérer pleinement au judaïsme) et de "craignant-Dieu" (païens proches du judaïsme mais n'ayant pas encore franchi le pas de la circoncision). Une jeune communauté qui est à la fois en tension avec la synagogue (1 Th 2,15s) et avec la société macédonienne (2,14).

Dans la première épître aux Thessaloniens, écrite en 50-51 (c'est le plus ancien document du Nouveau Testament) Paul comprend la communauté chrétienne sous le registre de l'élection (1 Th 1,4 : « sachant bien, frères aimés de Dieu, qu'il vous a choisis », littéralement : « votre élection »). Dieu, par pure grâce, appelle et libère ainsi de la perdition universelle, avant la fin de l'histoire. « Ceux qui sont appelés ne tomberont pas sous le coup de la colère avec le reste de l'humanité [...] L'Église est l'humanité rassemblée immédiatement avant la fin, qui doit échapper à la colère et qui après la parousie imminente sera pour toujours avec le Seigneur... Dans le court laps de temps qui va jusqu'à la fin, la vie de l'Église est sous la garde sanctifiante de Dieu qui est fidèle à l'appel adressé (5,23s) ; chacun de ses membres est appelé à correspondre à sa vocation en vivant dans la sainteté (4,7). »³

> Paul « l'organisateur » de l'Église

Si l'on interroge maintenant les épîtres de Paul pour tenter de saisir la façon dont ces communautés « d'appelés » sont organisées, on est conduit à faire le constat suivant. La communauté est organisée sous la forme de communautés domestiques : c'est au domicile d'un membre aisé de la communauté que celle-ci se réunit (cf. par exemple l'épître à Philémon, v. 2). Cela signifie que les communautés auront tendance à vivre selon un cadre institutionnel déjà fourni par les maisonnières de l'Antiquité sous l'autorité du *Pater familias*. C'est ainsi selon le modèle patriarcal de la maison romaine que les communautés fonctionneront. Ce point étant établi, l'attitude de Paul est alors guidée par deux préoccupations :

(a) Au plan de la vie communautaire, Paul insiste pour que le comportement des uns avec les autres soit dominé par le souci de l'autre et de l'intégration de tous, en particulier les personnes qui, selon les critères de l'époque, étaient les moins considérées : femmes, enfants esclaves (l'épître à Philémon est un excellent exemple de ce souci d'intégration).

³ Jürgen BECKER, *Paul. L'apôtre des nations*, Paris/Montréal, 1995, p. 159.

(b) Pour l'apôtre, c'est le culte qui est au centre de la vie communautaire et c'est son « bon » déroulement qui occupe une part importante de ses recommandations. Ainsi, à Corinthe, la question de la place des femmes dans les assemblées (1 Co 11,2-16), du « repas du Seigneur » (1 Co 11,17-34), de la glossolie et de la prophétie (1 Co 14).

C'est sous ce double éclairage qu'il faut tenter de comprendre la compréhension paulinienne des ministères.

Les « fonctions » utiles aux communautés pauliniennes

Paul parle assez peu souvent des différents « ministères » qui existent dans les communautés qu'il a fondé. Quand il le fait, c'est la notion de *charisma* (« don ») qu'il utilise. Deux textes sont ici particulièrement intéressants :

1 Co 12,27-31 : « Vous êtes le corps de Christ, et vous êtes ses membres, chacun pour sa part. Et Dieu a établi dans l'Église premièrement des apôtres, deuxièmement des prophètes, troisièmement des docteurs ; ensuite il y a le don des miracles, puis les dons de guérir, de secourir, de gouverner, de parler diverses sortes de langues. Tous sont-ils apôtres ? Tous sont-ils prophètes ? Tous sont-ils docteurs ? Tous ont-ils des miracles ? Tous ont-ils des dons de guérisons ? Tous parlent-ils en langues ? Tous interprètent-ils ? Aspirez aux dons les meilleurs. Et je vais vous montrer une voie par excellence ».

Rm 12,6-8 : « Mais nous avons des dons différents, selon la grâce qui nous a été accordée : si c'est la prophétie, que ce soit en accord avec la foi ; si c'est le diaconat, que ce soit dans un esprit de service ; que celui qui enseigne s'attache à l'enseignement ; celui qui exhorte à l'exhortation ; que celui qui donne le fasse avec simplicité ; celui qui préside avec empressement ; celui qui exerce la miséricorde avec joie »

Ces textes appellent trois remarques :

1. Tout d'abord, la question des « dons » ne concerne pas une élite ou une « caste » particulière. C'est une question communautaire. C'est un « vous » qui est concerné par le service commun à l'intérieur de la communauté. En particulier pour ce qui concerne les « dons » : chacun est potentiellement concerné par l'un d'entre eux. Encore faut-il que cela soit pour le service de la communauté et dans une volonté d'ordre et de cohérence qui assure la dignité et le respect de chacun.

2. La seconde remarque c'est qu'il n'y a pas une « doctrine inspirée » des ministères, mais une reconnaissance communautaire de ce qui est utile au groupe, pour le service de l'Évangile. C'est la reconnaissance des dons qui prime et non des « fonctions » pré-établies. « D'une façon générale, à l'époque où écrit Paul, même les charges les plus nettement dessinées gardent des formes souples et des frontières ouvertes. Ce qui est fixe, ce sont les fonctions. Et l'esprit y règne en maître »⁴. Il est non seulement artificiel mais totalement infondé d'opposer, chez Paul, liberté de l'Esprit et ordre dans l'église. La vraie liberté n'est possible que quand chacun, en particulier le plus faible, est reconnu dans son altérité. Or la seule façon de permettre cette reconnaissance est un minimum de règles qui interdisent aux « forts » de prendre toute la place (Rm 14).

3. Enfin, surtout dans le premier passage, on constate une certaine hiérarchie établie par Paul. Il y a certes les « dons » que chacun peut avoir et auxquels on peut légitimement « aspirer ». Mais il y a aussi et même d'abord ceux que Dieu a « établis », c'est-à-dire les apôtres, prophètes et docteurs. Ces « fonctions » ont ceci de commun qu'elles sont liées à ce qui est le cœur du message chrétien : l'annonce de l'Évangile. Il s'ensuit que, pour Paul, ces « fonctions » sont plus importantes que d'autres. L'apôtre, d'abord. Il est inséparable du Christ⁵. Il n'a pas de successeur. Son ministère appartient au temps fondateur. Aux apôtres, il faut ajouter aussitôt les « collaborateurs » qui poursuivent la tâche spécifique de proclamation de la prédication. Paul en cite de nombreux (cf. Rm 1§,3.9.21 ; Ph 2,25 ; 4,3 ; 1 Th 3,2 ; Phlm 1.24). Le prophète est celui qui transmet les indications pour éclairer la foi et la conduite du peuple rassemblé par la prédication (cf. 1 Co 14). L'enseignant est celui qui permet au peuple rassemblé d'étendre et de fortifier sa connaissance de la volonté de Dieu manifestée en Jésus-Christ (cf. 1 Co 4,17).

⁴ Max-Alain CHEVALLIER, *Esprit de Dieu, paroles d'hommes*, Neuchâtel, 1966, p. 219.

⁵ Textes originellement non-canoniques.

Évolution dans la tradition paulinienne : vivre la durée

Pour tenter de saisir le processus d'évolution propre à toute organisation, à tout groupe quel qu'il soit, interrogeons maintenant les épîtres Pastorales.

Les épîtres Pastorales appartiennent à ce que les exégètes appellent la « tradition » paulinienne. Cela signifie que l'on pense qu'elle ont été écrites par un disciple de Paul dans le but de perpétuer, non seulement l'héritage théologique de Paul, mais encore d'assurer l'avenir des communautés fondées par lui.

Par le passé, et parfois encore chez certains d'entre nous, l'idée que des « faux littéraires » puisse se trouver à l'intérieur Nouveau Testament paraît choquante. Il faut tenter de comprendre les raisons d'un tel phénomène. D'abord la pratique est courante et remontent bien avant Paul (il existe de faux écrits de Platon). Secondement, l'auteur qui écrit une épître au nom de Paul se situe dans une tradition historique et théologique qu'il tente de faire revivre. Dans le cas des Pastorales, il s'agit de montrer aux églises de la fin du premier siècle que Paul avait déjà le souci des conducteurs d'églises (Tite et Timothée) et qu'à travers eux il envisageait le devenir des communautés après sa disparition. Le grand avantage de la présence de pseudépigraphes dans le Nouveau Testament est d'inscrire la pensée de Paul dans la durée : le Nouveau Testament ne nous montre pas seulement la naissance et le développement d'une pensée théologique et de communautés chrétiennes. Il s'intéresse à leur devenir : comment elles ont évolué dans l'histoire. Comment après la première génération, il a fallu assumer la durée. En « canonisant » les Pastorales, le Nouveau Testament a envisagé ce qui est le lot quotidien de nos églises « historiques » et ce qui est leur problème le plus évident : la durée. Or vivre cette durée ce n'est pas tourner le dos au passé, c'est assumer son héritage théologique et ecclésial, tout en cherchant à l'actualiser dans une nouvelle situation. C'est exactement le projet des Pastorales.

Comme précédemment avec Paul, demandons-nous d'abord quelle compréhension de l'Église est celle de l'auteur de ces épîtres.

L'Église est d'abord le lieu où l'on connaît et où l'on défend la vérité (1 Tm 2,4 ; 4,3 ; 2 Tm 2,25 ; 3,7 ; Tt 1,1). Les croyants sont ceux qui connaissent la vérité (1 Tm 6,5 ; 2 Tm 4,4 ; Tt 1,14) dont l'Église est la gardienne (1 Tm 3,15 ; 2 Tm 2,19). D'où les constantes références à l'apostolicité : il s'agit de sauvegarder la tradition. On voit du même coup poindre l'idée de canon (2 Tm 3,15 : les Saintes Écritures). L'unité de l'Église se marque par la fidélité à la saine doctrine. Les sacrements ne jouent guère de rôle : une mention du baptême en Tite 3,3-7, sacrement de la naissance individuelle. La discipline prend une importance considérable, surtout doctrinale et morale. Ce durcissement pourrait s'accompagner de replis.

Ce n'est pas le cas : l'Église ménage son ouverture. Dieu veut que tous les hommes soient sauvés (1 Tm 2,4 ; 4,10 ; Tt 2,11 ; 3,4) et elle veille à son honorabilité. La tension eschatologique telle qu'on la trouve par exemple chez Mt (Mt 24-25) ne joue ici aucun rôle. L'Église pense à ses structures, à son style de vie, à une morale. Elle se préoccupe d'exister dans la société. Voyant qu'elle va durer, elle se préoccupe des moyens à mettre en œuvre pour durer. Plusieurs thèmes : l'universalité du salut promis à tous les hommes, la mission de l'Église, le témoignage rendu par le comportement inattaquable de ceux qui en font partie, l'exemple donné. Enfin, la soumission pacifique aux magistrats et la prière pour les rois et ceux qui maintiennent l'autorité, "afin que nous menions une vie calme et paisible en toute piété et dignité" (1 Tm 2,2). Cf. 1 Tm 4,14 et 2 Tm 1,6).

Patriarcat ?

Au plan des « ministères », on assiste, dans les Pastorales, à un processus d'institutionnalisation. Parfois, il faut bien le reconnaître, avec un certain durcissement patriarcal (les femmes n'ont visiblement plus le droit de prophétiser et de prier dans les assemblées, comparer 1 Co 11,2-11 et 1 Tm 2,8-15) mais qu'il faut resituer dans un contexte spécifique (celui des « hérésies ») ; une volonté de s'inscrire dans le monde sans oublier cependant le témoignage rendu au Christ. Des fonctions ecclésiales (anciens, diacres, évêques) semblent désormais exister et structurer les communautés amorçant la distinction ministres/laïcs absente ailleurs chez Paul. On assiste peu à peu à l'apparition d'un « clergé » ordonné avec ses règles spécifiques (1 Tm 4,14 ; 5,22 ; Tt 1,6). Les ministres sont gardiens de la saine doctrine et doivent être des modèles (1 Tm 4,12), ce sont peut être des gens déjà rétribués (1 Tm 5,17, selon une traduction possible du terme « honneur » par « rémunération ») chargés de l'enseignement de la communauté.

Certes les Pastorales n'ont pas la force théologique des écrits fondateurs ; certes encore, il faut toujours dans l'histoire de l'Église des moments où des hommes se lèvent et rappellent, au nom des Écritures (et souvent au nom du Paul de l'épître aux Romains et aux Galates) le risque que court l'Église de trahir sa mission en faisant de la vie ecclésiale et de son institution une fin en soi (Jean de Patmos déjà à la fin du premier siècle ; Luther et Calvin ; les mouvements de Réveil dans nos églises réformées). Il n'empêche qu'entre ces périodes, il est nécessaire que l'Église s'organise pour permettre la pérennité de la prédication apostolique. C'est cela dont témoigne ces écrits de la fin du premier siècle.

Ouverture

En quoi, ce rapide survol de la situation des communautés pauliniennes peut-il éclairer notre situation ? Le travail de lecture des textes bibliques a conduit au seuil de cette question qui relève d'un débat au sein de chaque communauté chrétienne. Quelques pistes de réflexion pour nourrir la discussion :

1. De manière similaire à la façon dont Paul « organise » les premières communautés, « l'institution » ecclésiale et les « ministères » doivent être ordonnés au seul service de l'Évangile. Organiser l'Église et discerner les ministères dont elle a besoin n'est pas une fin en soi. Cela est au service de la prédication de l'Évangile.

2. De façon similaire au souci paulinien d'ordre, le rôle nécessaire mais limité de nos « institutions » et de nos « ministères » est double : permettre au plus faible d'être respecté et reconnu ; permettre peuple de Dieu rassemblé de vivre dans le présent la fidélité à l'Évangile

3. Un autre élément que l'on peut retirer de l'analyse de la situation des communautés pauliniennes est celui du discernement. Il suppose, en amont une réflexion et une conviction sur la finalité de la communauté ; en aval une réflexion sur l'adéquation des ministères au projet de l'église locale. Deux aspects sont à prendre en compte : tout le monde ne fait pas tout. Il en va donc du discernement, non seulement des besoins, mais encore des capacités ou des « dons » de chacun. Et puis surtout, qu'on le veuille ou non, il est des ministères plus « fondamentaux » que d'autres. Ce constat suppose alors que l'on soit au clair sur ce qui est central dans la vie d'une communauté chrétienne. La réponse de Paul est claire. Et pour nos églises ?

4. Prenant cette fois en compte la distance historique qui nous sépare de Paul, on se rappellera que « l'institution ecclésiale » et les ministères sont toujours à réformer (*semper reformanda*). Il n'y a pas d'organisation « bibliquement inspirée » de l'Église et des ministères. Il y a nécessité de confronter aux Écritures nos institutions et nos compréhensions du ministère. Est-ce que nos institutions et nos ministères favorisent la prédication de l'Évangile (Christ salut de quiconque croit). Est-ce qu'elles permettent le respect du plus faible et l'édification et la croissance de l'Église ? Ce sont les questions fondamentales qu'il ne faut cesser de nous poser. Les poser mais également avoir le courage d'y répondre avec courage et lucidité. De cela, en partie, dépend le réveil spirituel de beaucoup de nos communautés.